



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, président F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel S. Moget
Excusé-e-s :	J. Cocquio, P.-A. Pignat, N. Pontinelli
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	N. Caillat

Le Président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014

M. Cogne s'interroge sur le fait que les rapports de commissions ne sont plus intégrés depuis quelques temps dans les procès-verbaux. Etant donné qu'ils sont lus en séance, il estime qu'ils devraient y figurer.

Le Président répond que les rapports de commissions figurent sur CMNet et peuvent donc être consultés par les conseillers municipaux.

Mme Lortscher précise que les rapports de commissions ne sont, en principe, pas publics. Toutefois, l'article 61 du règlement du Conseil municipal stipule que les rapports de commissions peuvent être annexés au procès-verbal de ladite séance.

Au terme de la discussion qui s'en suit, le président propose de faire voter au cas par cas si un rapport de commission doit figurer au procès-verbal de la séance du Conseil municipal.

► Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président fait ensuite voter l'insertion ou non au procès-verbal des différents rapports lus à la dernière séance du 20 janvier 2014.

► L'insertion du rapport de la commission culture, loisirs et sport au procès-verbal est adoptée par 6 oui et 2 abstentions.

► L'insertion du rapport de la commission bâtiments et finances est refusée à l'unanimité des membres présents.

► L'insertion du rapport de la commission agriculture au procès-verbal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

► Le procès-verbal du 20 janvier 2014 est adopté, avec les modifications citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que la Course pédestre « A travers le coteau » de Bernex aura lieu le 29 mars prochain. Comme chaque année, une catégorie regroupant les conseillers municipaux sera organisée. Mmes Dubouloz et Gisler ainsi que M. Duriaux participeront. Mme Dubouloz souhaite avoir 3 T-shirts aux couleurs de la commune. Le secrétariat de la mairie s'en occupera. Pour ceux qui souhaitent les encourager, le départ de la course sera donné à 16h15.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Zach :

- Une séance s'est tenue récemment à la mairie avec la DGNP concernant le chemin du Moulin de Vert. En effet, le chemin est très abîmé et le département a fait de petits travaux qui ne satisfont pas la commune. Une discussion a eu lieu entre le service de la forêt et celui de la nature pour déterminer si oui ou non le chemin est à refaire. Suite à ces échanges, les services ont décidé de refaire un chemin mieux sécurisé et de profiter par la même occasion d'effectuer des travaux de remise en état du petit pont en bois qui traverse l'étang. Ces travaux nécessitent une requête en autorisation de construire qui sera déposée prochainement par le département. Un article dédié à ce sujet est prévu dans le prochain Echo de Cartigny.
- Concernant le chemin des Curés, il est fortement abîmé en raison du trafic agricole. Il y a également de plus en plus de tas de fumier de cheval sur ses abords et plusieurs habitants ont fait des remarques à la mairie concernant ces nuisances. Même s'il s'agit d'un chemin agricole communal, il devrait tout de même permettre aux usagers de se promener sans difficulté. Mme Zach avait déjà eu des discussions avec les agriculteurs concernés mais prendra prochainement rendez-vous avec eux afin de leur préciser le règlement officiel et de trouver une solution.
- En ce qui concerne le projet de giratoire à La Petite-Grave, la DGNP a identifié un corridor biologique et a étudié l'an dernier un projet de passage à faune dans cette zone ; une requête en autorisation de construire reste à déposer. Le projet de la DGNP et celui du DETA devront se réaliser en même temps puisqu'ils sont situés au même endroit. Les deux impliquent des emprises foncières à négocier avec les propriétaires privés avant de débiter les travaux. Il faut noter que les emprises nécessaires à la réalisation du passage à faune sont supérieures aux emprises nécessaires pour le giratoire. Le DETA est actuellement en attente du lancement des négociations foncières pour les deux projets ce qui permettra à la DGNP de déposer le projet de passage à faune en autorisation de construire et de débloquent ainsi le projet de giratoire.
- Des panneaux ont été installés par ProNatura sur le futur site de la réserve naturelle à La Petite-Grave. Une première version d'un plan de gestion est en cours d'élaboration et pourra nous être présenté prochainement.
- Suite à un problème du chauffage central dans l'immeuble communal à la rue des Trois-Fontaines, des travaux conséquents ont dû être entrepris pour remédier à ce problème. L'assurance bâtiment prendra en charge les frais pour la recherche de fuites. Toute la tuyauterie a dû être refaite et cela a engendré des travaux de peinture et d'isolation. Les coûts exacts ne sont pas encore connus mais seront communiqués dès que possible. Il y aura donc un dépassement de budget.

Communications de Mme Walthert :

- aucune

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- Suite à la séance GE-Veille pour les habitants de la Champagne et devant le souci de ces derniers par rapport aux cambriolages, les communes ont travaillé sur le sujet. Une rencontre a eu lieu avec la cheffe de service de la police de Bernex ; il en est ressorti qu'il faudrait 5 agents de police municipale (APM) pour couvrir les communes de la Champagne. Financièrement le coût est trop élevé. Une projection a donc été faite pour 2 agents. Ceci impliquerait un coût de CHF 42'000.- pour la commune de Cartigny. C'est beaucoup, ce d'autant plus qu'ils ne seraient pas là à plein temps. Le but premier de cette brigade serait de rassurer la population. Leurs tâches pourraient être multiples : contrôle des médailles pour chiens, prévention dans les écoles, prévention routière, cambriolage, action canicule, incivilité au niveau des éco-points, fêtes villageoises etc.

Les nouvelles directives concernant les polices municipales stipulent que les communes se regroupent pour créer leurs brigades. Ces dernières pourront alors signer des conventions avec la police cantonale. Une aide financière de l'Etat serait néanmoins souhaitée. Une demande sera faite en ce sens. Il faudrait aussi créer une commission ad hoc de notre CM pour en discuter dans les détails. Pour information, la commune de Bernex a 7 agents, dont un petit pourcentage est affecté aux communes d'Aire-la-Ville et Avusy. Il s'agit par contre toujours du même agent qui se rend dans ces 2 communes.

Mme Walthert demande si le FI a été sollicité. Mme Bolle de Paoli répond que les communes estiment que c'est l'Etat qui a la responsabilité première de couvrir tout le territoire en matière de sécurité et pas systématiquement les communes.

Le Président demande que la présentation de Bernex soit mise sur CMNet afin de voir les différentes propositions.

Mme Bolle de Paoli pense qu'un jour ou l'autre, il faudra arriver à une solution de ce type. Mme Walthert ajoute que la police cantonale est limitée en effectifs.

M. Duriaux est parfaitement conscient qu'il y a un problème au niveau de la sécurité mais n'adhère pas au concept d'éventuels agents municipaux sur notre commune.

4. Rapports de commissions

aucun

5. Propositions et questions

- Mme Walthert informe que l'événement organisé à Cartigny dans le cadre du Festival Antigél le 9 février dernier a rencontré un vif succès.
- M. Loeffel a constaté récemment que quelqu'un avait fait un feu assez conséquent, sur la gauche en descendant direction Aire-la-Ville. Il souhaite savoir s'il existe un règlement à ce sujet. Le Président précise que les feux de jardins sont interdits par la loi. Mme Zach confirme ces faits et ajoute que le poste de police de Lancy peut être prévenu.

Fin de la séance à 21h22.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....